



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 19 janvier

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy à la CCFU, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26- votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Jean-Pierre CHAMBARD à Christophe GUITTON
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOI
Christiane MICHEL à Christian BOCQUET
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI

Secrétaire de séance : Christophe GUITTON

N° 2022-02 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'un avenant au contrat ADELPHÉ

Madame Séverine MUGNIER, Vice-Présidente, rapporteur :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541.10, L.510.10.1, D.543.207 à D.543.212.3 et R.543.53 à R.543.65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L.541.10.1 et D.543.207 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543.53 à R.543.65 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018-15 du 15 mars 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-114 du 12 décembre 2019,

ADELPHÉ, filiale de CITEO, est un éco organisme dont la mission est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la [responsabilité élargie des producteurs](#).

ADELPHÉ soutient financièrement les collectivités dans leurs actions de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Le conseil communautaire du 15 mars 2018 par la délibération n°15-2018 a autorisé M. le Président à signer un contrat de 5 ans pour l'action et la performance (ou CAP 22) avec cet éco organisme. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

Le cahier des charges du nouvel agrément ministériel n'étant pas encore finalisé, il convient de prolonger par avenant le contrat actuel d'une durée d'un an afin pouvoir continuer à bénéficier des soutiens ADELPHÉ, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour mémoire, le montant de ce soutien perçu par la CCFU en 2021 était de 95 000 €.

Les contrats spécifiques de reprise des matériaux issus de la collecte sélective sont liés au contrat ADELPHÉ CAP 22. Il convient ainsi par la présente délibération d'autoriser également le Président à signer les avenants de prolongation ou les nouveaux contrats pour la reprise des matériaux suivants :

MATÉRIEL	repreneur	type de contrat
VERRE	OI MANUFACTURING	filiale
PAPIER type 1.11	EXCOFFIER	individuelle
CARTON d'emballages ménagers 1.04 5.02	EXCOFFIER	fédération
PCNC 1.05	EXCOFFIER	fédération
Papier 1.02	EXCOFFIER	individuelle
Mix fibreux (1.11+1.02+5.02+1.05)	EXCOFFIER	fédération
PCC	REVIPAC	filiale
ACIER et petits aciers issus de la CS	ARCELOR MITTAL	filiale
ALU issus de la CS	REGEAL AFFIMET	filiale
Petits ALU issus de la CS	PYRAL	filiale
PLASTIQUES		
PET clair et foncé, mix PE/PP/PS, souples PE/PP	VAORPLAST	filiale
standard 5 - PE-PP Films	CITEO	reprise titulaire
PLASTIQUES		
Flux développement (PET foncé - barquettes PET - PS), souples PE-PP, mix rigides (PET clair - PET foncé - PEHD - PP - PS)	CITEO	reprise titulaire

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer un avenant de prolongation d'un an, soit jusqu'au 31/12/2023, au contrat CAP 2022 proposé par ADELPHÉ, ainsi que tous les documents complémentaires,
- D'autoriser le Président à signer des contrats de reprises des matériaux avec les repreneurs mentionnés ci-dessus.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Christophe GUITON